

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° 2026_DE_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, JEAN PIERRE ROMIER, Nadine THIERS-MARQUES, Anne-Marie MAILHE, MAGALI COMBY, PHILIPPE VALDEYRON, ANGELE BOUSQUET, Rudy AGUILAR, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE, Xavier FRAICHE

Représentés : Nicolas CADIO représenté par YVES MALRIC

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MAGALI COMBY est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - SERVICE EAU DE LA BASTIDE PRADINES 2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6541	Créances admises en non-valeur	0	2 000
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	-2 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les suppléments de crédits compensés comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Yves MALRIC

